



Entre

Le Département des Côtes d'Armor, ci-après nommé le Département,

Représenté par :

M / Mme	Christian COAIL
Exerçant la fonction de	Président
Ci-après nommé le signataire Département	

et

....., ci-après nommé le partenaire,

Adresse complète	
Téléphone	
Secteur d'activité	

Représenté par :

M / Mme	
Exerçant la fonction de	
Ci-après nommé le signataire Partenaire	

Le référent du Département pour l'exécution de la présente charte est :

M / Mme	Eric RAVENET
Exerçant la fonction de	Responsable Unité Randonnée Paysage
Adresse électronique- téléphone	eric.ravenet@cotesdarmor.fr 02 96 62 80 14

Il a été exposé et convenu ce qui suit.

La présente charte concerne :

Service numérique accédé
Application Geotrek : gestion et valorisation des sentiers et activités touristiques et consultation du PDIPR
Cadre de la mise à disposition
Dans le cadre du schéma départemental de la randonnée élaboré par le Département en collaboration avec ses partenaires, la mise en place de l'application Geotrek permet d'ouvrir l'accès et le partage d'information autour des itinéraires inscrits au PDIPR et des informations (tracés, descriptifs, etc.) relatives aux différents itinéraires mis en place dans le département.

Préambule

Un accès au service de Geotrek – module admin, ci-après nommé le service, est accordé par le Département au partenaire afin de coordonner l'action des deux structures autour des itinéraires de randonnée pédestre. Ce service vise à faciliter les échanges d'information et améliore les relations entre les signataires pour un meilleur service public départemental.

Cette charte a pour objet de définir un cadre réglementaire relatif à cet accès. Elle constitue un engagement réciproque des signataires et fixe les obligations pour le partenaire signataire pour les usages du système d'information (SI) départemental.

Le service est composé des fonctionnalités suivantes :

- Geotrek module admin : consultation de la base de donnée départementale : tronçons, sentiers, statuts, aménagements, signalétique, itinéraires

Conditions financières

Le Département finance le service en totalité, et le met gracieusement à disposition de ses partenaires.

Durée de validité

La date de signature de la présente charte par le Département et le partenaire vaut date d'adhésion au service, qui est reconduit tacitement jusqu'à dénonciation expresse par le Département ou le partenaire.

Deux évènements entraînent la caducité de la présente charte, et la nécessité de son renouvellement :

- ◆ l'arrêt définitif d'activité de l'un des signataires,
- ◆ la suspension de qualification d'un des signataires suite à un changement de positionnement professionnel.

Sécurité

Le partenaire s'engage à maintenir un niveau de sécurité proche de l'état de l'art pour assurer un accès sécurisé au SI du Département et particulièrement pour les données consultées. Le partenaire veillera donc notamment à avoir un poste de travail et un navigateur internet à jour des patches de sécurité et des versions. Les postes de travail seront, à minima, pourvus de solutions de sécurité de type anti-maliciels.

Définition des rôles

- ◆ Les signataires désignent et révoquent les référents.
- ◆ Les référents sont les professionnels agissant pour le compte du partenaire autorisés à nommer et révoquer les utilisateurs, et à fixer l'étendue de leurs droits. Ils sont nommés et révoqués par les signataires.
- ◆ Les utilisateurs sont les professionnels agissant pour le compte du partenaire autorisés à accéder au service, dans les conditions rappelées au chapitre Droits et Obligations. Ils sont nommés et révoqués par les référents.

Droits et obligations

- Les utilisateurs s'engagent à :
 - ◆ utiliser le service dans le cadre exclusif des finalités décrites supra,
 - ◆ utiliser le service dans le respect le plus strict du cadre légal réglementant la collecte, le stockage, le traitement et la diffusion des informations échangées. Ils veillent en particulier, lorsque les informations échangées revêtent un caractère personnel, au respect des dispositions de la loi informatique et libertés (information et droit d'accès des personnes concernées, finalité de l'échange de données, contrôle des informations échangées, durée de conservation limitée),
 - ◆ à préserver la confidentialité des mots de passe qui leur sont attribués, et à signaler dans les meilleurs délais à un référent toute suspicion de compromission,
 - ◆ à rester discrets sur l'existence de ce service et les conditions de son utilisation.

- Le réfèrent partenaire s'engage :
 - ◆ à sensibiliser les utilisateurs aux droits et obligations formalisés par la présente charte, et à veiller à leur respect,
 - ◆ à demander dans les meilleurs délais :
 - *l'inscription* d'un nouvel utilisateur lorsque les tâches qui lui sont affectées justifient l'accès au service,
 - la *révocation* d'un utilisateur lors de son départ ou lorsque les tâches qui lui sont affectées ne justifient plus l'accès au service,
 - la *réinitialisation* des mots de passe pour tout ou partie des utilisateurs lorsqu'une compromission (perte, divulgation) de ces derniers est suspectée.
 - ◆ s'engage à retourner au réfèrent du Département, à date anniversaire de la charte, la liste des utilisateurs accédant au service numérique au sein de sa structure

- Le partenaire s'engage :
 - ◆ à sensibiliser les référents aux droits et obligations formalisés par la présente charte, et à veiller à leur respect,
 - ◆ à demander dans les meilleurs délais :
 - l'inscription d'un nouveau réfèrent lorsque les tâches qui lui sont affectées justifient le pilotage opérationnel du service,
 - la révocation d'un réfèrent lors de son départ ou lorsque les tâches qui lui sont affectées ne justifient plus le pilotage opérationnel du service.
 - ◆ à mentionner l'origine - « Source : PDIPR – Département des Côtes d'Armor » - de toute donnée téléchargée à partir du service et de faire figurer le logo du Département sur les réalisations qui intégreraient ces données le cas échéant.

Documents annexes

- ◆ Annexe 1 : Désignation des référents du Partenaire
- ◆ Annexe 2 : Désignation des utilisateurs du Partenaire

Le Département et le partenaire disposent chacun d'un exemplaire complet de la charte. Toute modification doit être envoyée au Réfèrent du Département pour exécution.

- ◆ Les annexes 1 et 2 sont modifiables par les signataires de la charte. Chaque partie conserve les différentes mises à jour.

Fait à Saint-Brieuc, le

Le signataire Département	Le signataire partenaire
---------------------------	--------------------------

Je soussigné(e)

M/Mme

Exerçant la fonction de

Signataire de la présente charte pour le compte

.....

Nomme

Nom	Prénom	Adresse électronique	Fonction

Référente pour l'espace GED: Geotrek module admin

Fait à SAINT-BRIEUC, le

Signature du Représentant du Partenaire

Annexe 2 : Désignation des utilisateurs du Partenaire

Je soussigné(e)

M/Mme

Exerçant la fonction de

Nomme

Nom	Prénom	Adresse électronique	Fonction	Profil
				<input type="checkbox"/> Profil 1 <input type="checkbox"/> Profil 2 <input type="checkbox"/> Profil 3
				<input type="checkbox"/> Profil 1 <input type="checkbox"/> Profil 2 <input type="checkbox"/> Profil 3
				<input type="checkbox"/> Profil 1 <input type="checkbox"/> Profil 2 <input type="checkbox"/> Profil 3
				<input type="checkbox"/> Profil 1 <input type="checkbox"/> Profil 2 <input type="checkbox"/> Profil 3
				<input type="checkbox"/> Profil 1 <input type="checkbox"/> Profil 2 <input type="checkbox"/> Profil 3

Description des profils :

- Profil 1 : Lecteur
- Profil 2 : Rédacteur
- Profil 3 :

Utilisateurs pour l'espace GED: Geotrek module admin

Fait à SAINT-BRIEUC, le

Signature du Référent du Partenaire